ques années encore les forces de Sa Majesté seront nécessaires dans une nutre partie de l'empire. Il est donc urgent que nous nous occupions activement de nos propres défenses, car la constitution d'un pays ne vaut pas l'encre avec laquelle on l'écrit, si l'on manque de bras pour la défendre. Dans une adresse composée d'un si grand nombre de paragraphes, ne trouve-t-on pas singulier qu'il n'y ait pas seulement une ligne consacrée à la milice, surtout lorsqu'on eait que le ministère a été recruté dans de si grandes proportions dans les rangs de la milice? [Rires.]

Je dois m'opposer à la phrase de l'adresse dans laquelle il est question de la correspondance relative à la compagnio de la baie d'Hudson et à son territoire. S'il é ait possible de croire à une erreur dans un document de cette importance, on pourrait concevoir peut-être qu'il se soit trouvé une expression semblable dans l'adresse: "La compagnie de la baie d'Hudson et son territoire!" cela signific, ou bien le territoire auquel la compagnie prétend avoir droit, ou bien celui dont les conseillers de Sa Majesté la reconnaissent comme légitime propriétaire.

L'an dernier, le gouvernement de l'Hon. procureur-général envoya une embassado à Londres pour régler cette question. On lui accordait memo une tolle importance qu'on crut devoir enlever à la cour le juge-en-chef pour lui consier cette mission diplomatique. Et de tout ce grand mouvement, voici ce qui 16sulte, le gouvernement du procureur-général de l'Ouest reconnaît implicitement la compagnie de la baie d'Hudson comme le seul propriétaire de l'immense territoire qu'on lui dispute! Je parle du gouvernement du procureur-général, parce qu'il paraît être la personnification de tout le gouvernement. S'il survient une place vide dans le cabinet, le gouvernement n'eu va pas moins son petit bonhomme de chemin, semblable à cette caricature de Cruiksbank qui représentait le ministère du duc de Wellington sous la figure énorme de ce duc occupant tous les fauteuils de son cabinet. [Rires.]

Donc, le gouvernement du Procureur-Général envoya le Jugeen-Chef en mission à Londres, au sujet de ce territoire de la Baie d'Hudson, mais sans lui donner la moindre instruction, de sorte que lorsqu'on lui demanda quelles étaient les frontières du Canada, il no sut que répondre. Il avait une idée vague de ce qu'elles pouvaient être, il est vrai; elles étaient dans les environs du 49e degré de lattitude, un peu plus au sud ou un peu plus au

nord; mais il n'en était pas certain. [Rires,]

L'Hon. M. Loranger.—Quelle est cette frontière?

M. MucGcc.—Je puis vous donner une leçon de géographie, si cela vous est agréable. La frontière du Canada a été définie par le traité de paix de 1763. Les ruines des vieux forts Bourbon et Saint Pierre nous moutrent assez quelles étaient les frontières de la province et ce qui était alors le Canada doit l'être encore. [Ecoutez !] Dans mon opinion, la mission du jugo Draper aurait pu se terminer plus à l'avantage de la Province et d'une manière plus digne d'un gouvernement responsable.

Dans cette affaire, comme dans celle du choix d'une capitale, le gouvernement a jeté toute la responsabilité sur l'Angleterre et voilà pourquoi c'est à peine si nous avons une ligne relative au territoire de la Baie d'Hudson, tandis que dans le discours du trône il n'y a pas même un mot concernant le siège de notre gouvernemer. La capitale future des provinces britanniques n'a pas eu le honneurs d'une lettre capitale, (majuscule) dans le discours du trône! (Rires.)

On nous dit que nous manquerons de respect à la reine si nous nous prononçons contre le choix qu'elle a fait; mais il me semble que les ministres lui out manqué bien plus de respect en ne

disant pas un seul mot à ce sujet.

Je n'en finirais pas si je voulais relever toutes les omissions que j'ai notées dans le discours du trône; mais je préfère passer à une question qui me touche de près. Je veux parler des écoles séparées; et, à ce propos, je dois protester contre la condamnation qu'on a voulu passer sur la tête de l'ecclésiastique, (Monseigneur Charbonnel] qui agit comme sa conscience le lui conseillait, en portant cette question devant le parlement, de la manière qu'il a cru devoir choisir. Il me reste à appeler votro attention sur une accusation grave, portée contre l'Hon. ministre à la tôte du gouvernement.

Le Proc.-Gén. Macdonald.-Qu'est-ce.?

M. MacGee .- Le voici : Il existe dans le Haut-Canada, à Montréal et dans quelques autres parties du Bas-Canada une société qui, selon la Gazette Officielle, est sur le point de de-mander une charte au parlement C'est la socié é des Orengistes, à laquelle appartiennent quelques membres du gouvernement et dont fait partie, entr'autres, le Procureur-Gonéral de l'Ouest, le cher frère Macdonald, s'il faut en croire du moins un organe ministériel, le Leader, autrement dit Patriote. [Rires.)

Cetto société a été la cause de bien des discordes civiles et môme elle a fait répandre du sang à plusieurs reprises. Néanmoins, elle peut se vanter de compter parmi ses membres le chef du gouvernement; n'est-co pas là une monstruosité? Naturellement, je ne rends pas ce ministre responsable de tous les crimes des Orangistes; mais jo lui demanderai si l'appui moral que sa présence donne aux Orangistes, n'est pas une insulte pour

tous les autres citoyens?

Il me serait facile de prouver que les hommes d'état de l'Angleterre ont fait tout leur possible pour étouffer cette société perverse et qu'ici, un de nos gouverneurs canadiens, sir Francis Bond Head, sut mis en disgrace, précisément à cause de la faveur aven laquelle il traitait les orangistes. Il est permis à chaque citoyen de s'assilier à n'importe quelle socié é; mais un membre du gouvernement doit du respect à toutes les classes

Ei à présent, il me reste à adresser quelques paroles aux membres nouveaux du parlement. Qu'avant de jeter leurs votés, favorables ou contraire à l'administration, ils considérent la situation du pays et qu'ils ne se prononcent qu'après s'être assurés qu'un jour ils n'auront pas à rougir de leurs débuts dans la carrière politique. Les chemins de ser qui traversent la province, l'élan donné au commerce, nos jeunes relations avec les autres peuples, l'impulsion que des hommes entreprenants voudraient donner à l'industrie, cette sièvre morale qui commence à dévorer les esprits, tout nous dit que le Canada est sur le point d'entrer dans une ère nouvelle. Pour nous placer à la hauteur de la situation, nous devons oublier les querelles de nos prédecesseurs et la politique au petit pied suivie jusqu'à ce jour. Ce sont les grands principes qui peuvent seuls nous mener au hut, et non de mesquines roueries gouvernementales. Quant à moi, j'ai résolu d'oléir courageusement aux ordres de ma conscience et, s'il m'arrive de me tromper, je ne craindrai pas de le reconnaître; mais des aujourd'hui, je suis bien cécidé à ne savoriser que ce qui est bon et utile et c'est pourquoi je voterai contre l'adresse qui, dans mon opinion, est qu'une collection de mots entièrement de mée de sens.

M. Loranger.-je pense, M. le président, que cette Chambre fera peu de cas des conseils de l'honorable député de Montréal ct qu'elle n'ira pas, pour lui faire plaisir, se priver des talents du premier ministre, pour prendre quelqu'un qui n'a pas été nomme, il est vrai; mais dont chacun devinait le nom, pendant que I honorable député parlait. Si ce député, venu ici avec l'intention de propager les préjugés réligieux, s'adresse à nous, Canadiens-Français, dans l'espoir de réussir, ils se trompe. Ces paroles resteront sans echo et ucus prévenons l'honorable dé-puté, une fois pour toutes, que nous haïssons le fanatisme catholique tout autant que le fanatisme protestant.

Ce député a dit qu'il pourrait me donner des leçous de géographie; je conçois qu'on nourrisse de pareilles prétentions lorsqu'on a voyagé autant qu'il l'a fait, (éclats de rire,) ce qui porterait à croire qu'il n'a jamais trouvé de place qui lui convienne. Il nous a parle aussi du voyageur des rives du lac Huron; mais il mo scinble que le touriste de Griffintown devrait avoir de la sympathie pour les autres voyageurs. Ce député prétend aussi que le discours du trône est obscur et qu'il ne l'a pas compris; mais je pense que c'est lui qui a la vue courto. Dans tous les cas, s'il no l'a pus compris, que peuvent valoir ses critiques? Par exemple, lorsqu'il parle commerce, il voudrait faire l'entendu; mais on pourrait appl quer à ses phrases précisément ce qu'il a dit du discours du trône, abondance de rien. L'honorable député dit qu'il ne doit rien particulièrement à la ville de Montréal; chaenn sait cela; néanmoins, il a fait une grande spéculation et, dans un certain sens, on pourrait dire qu'il est trafiquant.

L'Hon, député prétend que le gouvernement a fait une grande faute, en ne disant r'en de la milice. D'où lui vient oet